



Dispositif TREND/SINTES
Tél : 01 41 62 77 16
sintes@ofdt.fr

TILETAMINE

Nouvelle identification

Note d'information du 10 février 2005
(versions initiales en avril et février 2002)

Dans le cadre du dispositif SINTES, le CEIP de Marseille (laboratoire de toxicologie de l'hôpital Salvator) a récemment mis en évidence la présence de Tilétamine, produit potentiellement dangereux, dans un échantillon de poudre. Le produit a été collecté par la mission Médecins du Monde de Nice à la fin du mois de janvier.

L'AFSSAPS et la DGS avaient émis une alerte sanitaire le 27 février 2002 suite à l'identification de Tilétamine en Bourgogne. Le produit avait été identifié dans un second échantillon de poudre collectée en Ile-de-France le mois suivant.

Nous vous communiquons ci-après le descriptif des échantillons collectés, les résultats des analyses toxicologiques ainsi que des informations complémentaires.

DONNEES SINTES :

Janvier 2005 : produit collecté dans les Alpes Maritimes. La poudre a été remise à notre collaborateur de l'équipe Médecins du Monde via une structure d'accueil du programme d'échange de seringues de la ville de Nice. L'utilisateur pensait être en possession de cocaïne. Il s'est plaint de sensations inhabituelles après injection du produit : état confusionnel, « distorsion de la réalité ». Les effets du produit ont perduré pendant 3 heures. La personne indique n'avoir utilisé qu'une faible quantité de poudre (environ 0.2 grammes). D'autres personnes de sa connaissance auraient consommé ce produit.

Le dosage en tilétamine de la poudre analysée n'est pas disponible, mais nous savons toutefois qu'elle ne contient pas d'autre substance psychoactive.

Mars 2002: produit collecté en Ile de France, dans un appartement privé.

La masse de poudre blanche cristalline analysée était de 126,5mg. Comme le premier échantillon, la poudre était pure (100% de Tilétamine). Il ne s'agissait donc pas de la spécialité vétérinaire associant une benzodiazépine à la Tilétamine.

Selon l'enquêteur SINTES (Médecins du Monde), la personne en possession du produit pensait qu'il s'agissait de « Kétamine » et indiquait avoir une consommation « régulière » du produit. Le consommateur avait associé de l'alcool et du cannabis à la poudre sniffée et les effets étaient décrits comme « Kétamine hallucinante ++ ».

Février 2002 : produit collecté par une équipe SINTES, en Bourgogne dans le cadre d'un événement festif alternatif.

La poudre analysée contenait 100% de Tilétamine (2-éthylamino-2-thien-2-cyclohexanone). Cet anesthésique vétérinaire était identifié pour la première fois dans la base SINTES. L'échantillon dont la masse était de 55.5 mg ne contenait pas d'autre substance ; on ne trouvait en particulier aucune trace de Zolazéпам (2^{ème} constituant du médicament vétérinaire).

L'échantillon se présentait sous la forme d'une poudre blanche et était vendu 30 euros le gramme. Il était présenté comme étant des «cristaux de Kétamine vétérinaire».

Ce produit, consommé en « sniff », a donné lieu à des troubles neurologiques (convulsions, troubles de la coordination motrice) et généraux (dépression respiratoire, hyperthermie, hypotension, perte de conscience) justifiant les interventions du SAMU et des pompiers. D'après les observateurs de cet événement et des témoignages d'usagers, la phase de montée et d'apogée des effets pourrait durer environ 5 heures et les effets jusqu'à 48 heures. L'hôpital voisin amené à prendre en charge des participants à l'événement a signalé d'importants troubles du comportement, mais l'on ignore si ces personnes avaient effectivement ingéré le produit identifié.

PREMIERES INFORMATIONS SUR LA SUBSTANCE (CEIP ILE-DE-FRANCE-CENTRE, PR S. DALLY, DR S. DJEZZAR)

La Tilétamine (2-éthylamino-2-thien-2-cyclohexanone) est un anesthésique ayant une structure chimique similaire à celles de la phencyclidine (PCP) et de la Kétamine (appartenant à la famille des arylcyclohexylamines).

Il est commercialisé en association avec une benzodiazépine (zolazéпам). Il se présente sous forme d'une poudre blanche cristalline soluble facilement dans l'eau.

Il possède des effets identiques à ceux de la kétamine induisant une anesthésie de type dissociative. Les troubles neurologiques induits chez l'animal (hypertonie et convulsions) ont imposé son association au zolazépam (benzodiazépine).

La tilétamine peut provoquer des troubles de l'humeur et du comportement, des états délirants avec hallucinations et cauchemars, des mouvements anormaux et troubles de l'équilibre (démarche ébrieuse). L'intoxication peut induire un coma, des convulsions et une détresse respiratoire.

Chez l'animal, le délai d'action de la tilétamine est très rapide par voie intramusculaire et la durée d'action varie en fonction de la dose (inférieure ou égale à 1 heure). La DL 50 (dose létale 50% ou dose tuant la moitié des animaux étudiés) chez la souris est de 95,5 mg/kg.

Son utilisation détournée à visée récréative est rapportée dans la littérature internationale. Des cas mortels par overdose ont été rapportés. Les analyses toxicologiques de 2 cas avaient révélé des concentrations sanguines de tilétamine de 0,85 mg/l (dans 1 cas en association avec du zolazépam à 3,3 mg/l) et de 295 ng/ml (dans un deuxième cas en association avec le zolazépam et la kétamine).

La tilétamine est vendue illicitement sous forme de poudre ou en comprimé, seule ou en association avec de l'éphédrine.

REFERENCES :

Quail MT, Weimersheimer P., Woolf AD, Magnani B., Abuse of telazol : an animal tranquilizer, J Toxicol Clin Toxicol, 2001, 39 (4) : 399-402.

Chung H, Choi H, Kim E, Jin W, Lee H, Yoo Y, a fatality due to injection of tiletamine and zolazepam. J Anal Toxicol 2000, 24 (4): 305-8.

Cording CJ, Deluca R, Camporese T, Spaertt E. A fatality related to the veterinary anesthetic telazol. J Anal Toxicol 1999, 23 (6): 552-5.

Isolation and identification of drugs in pharmaceuticals body fluids and post-mortem material. The Pharmaceutical Press. Edition 1978. Volume 2, p 1104.